



TECSYS INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de TECSYS Inc. (la « société ») aura lieu au 1, Place Alexis Nihon, bureau 800, Montréal (Québec) H3Z 3B8, le 7 septembre 2017 à 11 h aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers et le rapport d'audit de la société pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2017;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
4. traiter toute autre question dont l'assemblée ou toute reprise d'assemblée peut être valablement saisie.

La circulaire d'information de la direction devant servir à la sollicitation de procurations pour l'assemblée est jointe au présent avis de convocation. Un exemplaire du rapport annuel aux actionnaires de même qu'un formulaire de procuration pour l'assemblée sont également joints au présent avis de convocation.

FAIT à Montréal (Québec) le 25 juillet 2017.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Cosgrove", is positioned above the name of the signatory.

Brian Cosgrove, CPA, CA

Secrétaire

AVIS IMPORTANT :

Les actionnaires qui ne peuvent assister en personne à l'assemblée sont priés de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les procurations doivent être déposées ou reçues aux bureaux de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare inc., 1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8, à l'attention des services aux entreprises, au plus tard à 11 :00 à la date qui tombe deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée ou peuvent être remises au président de l'assemblée lors de l'assemblée ou de toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement. La procuration ne sera pas utilisée si l'actionnaire assiste en personne à l'assemblée.